



**LABEL EUROPEEN D'EXCELLENCE EN MATIERE DE GOUVERNANCE  
ELOGE  
EDITION 2023 EN FRANCE**

**RAPPORT DES EXPERTS SUR LES DOSSIERS DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITES CANDIDATES  
ET LES VISITES DE TERRAIN**

<b>Intercommunalité candidate</b>	<b>Eurométropole de STRASBOURG / EMS</b>
<b>Noms et fonctions des experts</b>	<b>Bruno COOREN, Consultant, Transfrontiera.eu Olivier TERRIEN, Consultant, Consulting Territorial Europe/CTE</b>

**RESUME DES ELEMENTS CLES**

**Les pratiques managériales innovantes**

- Une volonté manifeste des élus et des agents de l'EMS de faire de **l'équité territoriale** une réalité et une approche hautement transversale tant en termes de fonctionnement de l'organisation que des politiques publiques menées
- **Une culture et des mécanismes d'évaluation** et de la performance des services et des actions de l'EMS
- **Des démarches et des outils performants de concertation** à l'échelle métropolitaine (CD) et la volonté d'aborder en détail tous les sujets avec les citoyens
- Des élus et des agents très engagés sur la question de **la concertation citoyenne et de son impact** sur le territoire =et les services de l'EMS
- Des services au plus **proches des citoyens**
- **Une proximité affichée avec les Maires des communes de l'EMS** et une volonté manifeste de leur rendre des comptes sur les activités de l'EMS
- **Un secteur « économie sociale et solidaire »** très développé et très participatif (co-construction)
- Des élus et agents sensibilisés et formés à **l'importance et aux enjeux de l'éthique**
- **Une vision à long terme** sur le développement de l'EMS
- Une forte **dimension européenne**

**Les projets innovants**

- **Un Pacte de gouvernance de l'EMS**
- **Une Direction « Transformation, Europe, Territoires et Prévention »**
- **Une Conférence des Maires** et un **Groupe des DGS des communes de l'EMS**
- **Un Conseil de développement de l'EMS**, force de proposition, doté d'un budget et d'agents territoriaux dédiés
- Un Livret pédagogique sur la conception des séquences démocratiques
- **Un projet renouvellement urbain** du Quartier de l'Elsau et un **Carnet de l'Elsau** "Entre faubourg et grand ensemble"
- **De nombreuses concertations publiques** réglementaire ou non sur l'extension du Tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim 2021, la mobilité et des projets de réaménagement urbain « Transformation du Secteur des Halles à Strasbourg »



- **Des événements participatifs de l'économie sociale et solidaires** divers et variés : Els'oh sur les cultures urbaines, Forum de l'Elsau : « Dessiner ensemble l'avenir du quartier », Fête du Parc Naturel Urbain d'avril 2022, « Explorez le patrimoine naturel, historique et urbain
- **Un Guide méthodologique** « Co-construire entre élus, agents et entre entrepreneurs sociaux : comment on fait »
- **Une réflexion sur la thématique** « Rapport CCZFE / Démocratie ouverte "Santé, climat : quelles mobilités pour améliorer la qualité de l'air sur notre territoire ?" »
- La désignation **d'un déontologue**
- **Code de conduite** et de déontologie du fonctionnaire et un **Collège de Déontologie**
- Un Plan d'action pour **l'égalité professionnelle 2022-2024** de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
- Elaboration en cours **d'un Pacte de la citoyenneté** pour la période 2023/2024

### Les points à renforcer

- **Diversifier le profil des membres du Conseil de développement** et les autres outils de concertation (+ de jeunes et d'actifs)
- **Développer des outils de mesure de l'impact de la participation citoyenne**, Conseil de développement inclus, sur les services et sur le territoire de l'EMS (avec des indicateurs étant eux-mêmes le résultat d'une concertation avec les citoyens)
- **Sensibiliser et convaincre encore plus les élus non communautaires** (maires et conseillers municipaux) de l'importance de l'EMS et de l'Intercommunalité/mutualisation des services
- Encore **mieux faire connaître le fonctionnement et les bénéfices de l'Intercommunalité aux** citoyens dans leur diversité
- **Développer encore plus l'identité métropolitaine** strasbourgeoise parmi les citoyens qui ne sont pas membres des instances de concertation, notamment le Conseil de développement, en particulier ceux qui habitent les quartiers les plus excentrés et les communes de la 2<sup>ème</sup> couronne.

### 1. Données de base sur l'intercommunalité candidate, appréciation générale sur le dossier et la visite de terrain

L'Eurométropole de Strasbourg (initialement sous le nom de Communauté Urbaine de Strasbourg/CUS, créée en 1967) compte 33 communes et 505 000 habitants. Elle emploie 8 000 agents (7000 en 2002). Depuis 1967, son administration est mutualisée avec la Ville de Strasbourg qui, elle, compte 280 000 habitants. La Présidente de l'Eurométropole, Pia IMBS, est en fonction depuis 2020. Elle est également Maire de la Ville de Holtzheim. Il y a 99 élus métropolitains et 874 élus municipaux sur l'ensemble des 33 communes de l'EMS. Il y a les communes de la 1<sup>ère</sup> couronne, avec Schiltigheim (40 000 habitants) Bischeim et Illkirch-Graffenstaden et puis celles de la 2<sup>ème</sup> couronne avec Holtzheim, Lampertheim et Vendenheim (petites communes).

La répartition des compétences entre l'agglomération et les communes est fixée par la réglementation et, notamment, par l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019, suite à l'extension de l'Eurométropole. Voici les principales compétences communautaires.

Les compétences dévolues à l'intercommunalité représentent une liste importante de secteurs. En voici les grandes lignes :

- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel. Cela concerne notamment les zones d'activités, les actions de développement économique, le soutien aux pôles de compétitivité situés sur le territoire.



Les équipements socioculturels, socioéducatifs et sportif d'intérêt métropolitain sont aussi concernés, ainsi que la promotion du tourisme et l'aide aux établissements d'enseignement supérieur.

- En matière d'aménagement de l'espace métropolitain, l'Eurométropole intervient dans les schémas de cohérence territoriale, l'organisation des mobilités, plan de déplacements urbain, voiries. L'intercommunalité participe à la gouvernance et l'aménagement des gares situées sur son territoire.
- L'Eurométropole gère le programme local de l'habitat, détermine la politique du logement et l'amélioration du parc immobilier, avec la résorption de l'habitat insalubre.
- L'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville entre dans les compétences métropolitaines.
- La gestion des services d'intérêt collectif représente notamment l'assainissement et l'eau, les cimetières et sites cinéraires d'intérêt communautaire et les crématoriums. Sont également concernés, les services d'incendie et de secours ainsi que le marché d'intérêt national et les abattoirs.
- Dans le cadre de la protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie, l'Eurométropole intervient dans de nombreux domaines : gestion des déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, le soutien aux actions de mesure de la demande d'énergie.

À sa charge, également, l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial incombe à l'instance, ainsi que la distribution d'électricité et de gaz, les réseaux de chaleur urbains, les infrastructures de charge pour les véhicules rechargeables et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ainsi que la lutte contre l'érosion des sols est gérée par l'Eurométropole au titre de la solidarité entre les communes.

Le développement de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia, le soutien aux initiatives communales en faveur du rayonnement social et culturel de l'agglomération, la lecture publique, les grandes manifestations sportives comptent parmi les compétences de l'Eurométropole, ainsi que le soutien aux partenariats avec les universités étrangères.

À noter que la participation par tous moyens juridiques et financiers au plan départemental d'hébergement d'urgence mis en place par l'Etat à l'intention des personnes sans abri est une compétence communautaire.

Charge encore à l'Eurométropole la sensibilisation du public à l'environnement, notamment en faveur du milieu scolaire.

Dans le domaine de la petite enfance, des personnes âgées et des politiques sociales d'insertion, de la santé, la famille et le handicap, l'agglomération élabore des orientations communautaires. Elle participe aux dispositifs d'insertion économique, au suivi de la charte de l'économie sociale et solidaire.

L'Eurométropole négocie, pilote et assure le suivi du contrat triennal Strasbourg capitale européenne ainsi qu'une veille stratégique sur l'aménagement du territoire communautaire.

Le dossier de candidature a été déposé par l'Eurométropole de Strasbourg en **octobre 2022**. Il est considéré comme complet. Il est à noter que la Ville de Strasbourg a déjà obtenu le Label ELOGE en 2019, à l'occasion de sa première édition en France.

## **1.1 Les outils du Label : grille d'évaluation, le questionnaire citoyen et le questionnaire élu**

### **a) La grille d'évaluation et référence à une documentation**

La grille d'autoévaluation a été complétée par l'Eurométropole de Strasbourg avec rigueur et précision. Une documentation fournie et ciblée sur chaque item référé aux 12 principes a été transmise avec un lien wetransfer. L'autoévaluation est globalement très positive notamment sur **les Principes 6, 8 et 10** (notes respectives de 4, 4 et 3,9). Les documents justificatifs fournis sont très pertinents et en nombre nettement suffisants.



## b) Le questionnaire citoyen

**25 REPONSES** sur 95 citoyens sollicités. Tous sont membres du Conseil de Développement/CODEV et tous hautement qualifiés. L'EMS a donc considéré que le Conseil de développement, représentant la société civile, était porteur du point de vue citoyen. Il n'y a pas précision sur la Commune ou le quartier de résidence. **Les notes des citoyens sont en dessous de l'autoévaluation mais globalement positives.**

### Profil des répondants :

80 % des répondants ont plus 45 ans, 12 % ont entre 35 et 45 ans et 8% ont entre 25 et 35 ans.

36% des répondants sont de sexe féminin.

64% sont retraités, 24% sont salariés dans le secteur privé et 12% sont artisans ou relèvent d'une profession libérale.

12% ont un niveau baccalauréat, 8% ont un niveau baccalauréat +2 et 80% ont un niveau baccalauréat +5.

60% des répondants indiquent habiter sur le territoire de l'Eurométropole depuis 30 ans ou plus.

Les résultats pour chaque principe montrent que les axes d'amélioration concernent plus significativement **les principes 1 et 12**, pour lesquelles les différences de perception sont assez marquées.

**Des résultats positifs** se distinguent nettement pour **les principes 3, 4, 7 et 11**, ce qui souligne :

- une satisfaction significative concernant la qualité de service, d'information et de relation au citoyen ;
- le marqueur fort du statut de Strasbourg en tant que capitale européenne de la démocratie et des Droits de l'homme, et qui semble se concrétiser dans le quotidien et le ressenti de ses habitants.

## c) Le questionnaire élu

**16 REPONSES, sur les 99 membres du Conseil Métropolitain sollicités**

Le questionnaire a été diffusé par mail à l'ensemble des **99 membres** du Conseil de l'Eurométropole, sous la forme d'une enquête en ligne (lien web). 16 élus ont répondu au questionnaire mais seuls **12 élus** ont répondu de **manière complète** aux questions. Parmi ces 12 répondants, 8 sont des hommes et 4 des femmes, entre 26 et 70 ans. Il est à noter que parmi eux, trois indiquent appartenir à l'opposition. Parmi les membres de la majorité (8), 4 ont une fonction de Vice-Président ou conseiller délégué. La plupart des répondants sont élus depuis ce mandat (deuxième mandat pour deux répondants).

**Les résultats (cf. PJ) par principe s'échelonnent de 2,5 (principes 1 et 4) à 3,84 (principe 7). La moyenne globale est de 2,9.** Il est intéressant de noter que la moyenne pour les trois élus de l'opposition répondants s'établit à 2,5. Les marges d'amélioration semblent ainsi plutôt porter, selon les élus répondants, sur la relation entre élus de l'intercommunalité et les habitants au-delà de leur commune d'origine, sur l'information aux citoyens sur les priorités politiques de l'intercommunalité (question qui suscite les réponses les plus mitigées, partagées entre « sans opinion », « pas vraiment » et « assez bien »).

**Les points forts paraissent, d'après les résultats, porter sur le principe 7** (« sentiment que les agents territoriaux sont des personnes investies, disponibles et compétentes »), **le principe 11** (autour des « Droits de l'Homme » qui semblait déjà un marqueur fort dans les résultats des questionnaires élus et citoyens lors de la candidature de la Ville de Strasbourg en 2019), **le principe 10** (« l'utilisation du budget est expliquée de manière claire et précise »), **le principe 12** (expliquer les décisions et rendre des comptes) et le principe 5 (l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers).



## 1.2 La Visite de terrain :

La visite sur site a été organisée le **vendredi 17 février 2023**. Nous avons à cette occasion pu rencontrer différents responsables, élus, administrateurs et citoyens de l'EMS. Le programme de la visite figure en annexe.

Outre les temps de présentation et d'explicitation des démarches et actions de l'EMS, nous avons pu bénéficier d'une rencontre organisée, en ligne à l'initiative de l'intercommunalité candidate avec plusieurs membres du Conseil de développement. Nous avons également réalisé une visite sur le terrain à la rencontre des agents d'une délégation de territoire dans le quartier dit prioritaire de l'Elsau.

Cet échange direct et de qualité nous a permis de mieux apprécier les efforts consentis par l'EMS pour développer en particulier la démocratie participative à l'échelle intercommunale et les enjeux auxquels elle est confrontée non seulement dans la relation entre citoyens, élus et agents métropolitain, mais aussi dans ses relations avec les 33 communes de son territoire. Les échanges francs et directs avec ses différents acteurs et leurs témoignages nous ont permis de bien prendre conscience de la complexité et de l'importance de la gouvernance locale à l'échelle intercommunale.

La visite sur site a contribué à illustrer notre perception d'une Eurométropole de Strasbourg qui s'efforce d'être au plus proche de ses habitants autour de réalisations nombreuses, concrètes et diversifiées. Il existe un climat de confiance des citoyens, membres du CODEV, dans l'action publique menée par l'EMS même si beaucoup peut encore être fait. Nous avons constaté une vraie disponibilité et une forte motivation des citoyens, membre du CODEV, investis d'une mission de relais d'information et d'explicitations des actions de l'EMS auprès de leurs concitoyens, notamment dans les communes à la périphérie. Comme en 2019 pour la Ville, ELOGE constitue ainsi un outil très utile d'évaluation du dispositif de démocratie participative et des différentes politiques publiques pilotés par l'EMS au niveau intercommunal.

Rencontre avec **Dounia DOUADI**, Responsable de la candidature ELOGE et Adjointe au DGA Transformation démocratique, Europe, Territoire et Prévention de l'EMS.

Sous l'impulsion de Pia IMBS, Vice-Présidente de l'EMS, une nouvelle Direction Générale « Transformation démocratique, Europe, Territoires et Prévention », incluant la Direction des Relations européennes et internationales et la Direction de la Participation citoyenne, a été créée en 2020. Elle compte à ce jour 500 agents. Cette DG comporte deux directions : Territoires et Intercommunalités. Différentes délégations de territoire, rattachées à cette DG, ont également été créées.

La Direction des territoires est pour l'heure très présente sur le territoire de la Ville de Strasbourg avec de nombreux agents présents sur tout le territoire communal mais aussi des élus de quartier. Une approche transversale est clairement privilégiée et sera à terme renforcée.

Des commissions, ouvertes aux élus communautaires mais aussi municipaux n'ayant de mandat métropolitain ont également été créées. Elles abordent différents sujets à savoir : RH, Finances, Mobilité, Transformation écologique et économie du territoire, Démocratie/Territoire/Europe, solidarité. Tous les élus non communautaires peuvent y participer sans accord préalable de leurs maires respectifs. Il s'agit d'une véritable instance de débat et de consultation.

Toutefois, ces Commissions n'ont pas vocation à préparer les Sessions du Conseil Métropolitain et sa commission plénière qui se réunit en présence de tous les élus communautaires. Le Conseil métropolitain ne dispose pas d'ailleurs de Commissions thématiques, toutes les réunions des élus communautaires ont lieu en plénière. Idem pour la Ville de Strasbourg. Il n'y a pas de Commissions thématiques municipales.



Par contre, il y a des commissions thématiques au niveau des Directeurs Généraux des Services/DGS en complément de leur réunion plénière. Celles-ci abordent différents sujets dont par exemples la Police municipale. Une mise en comparaison/Benchmarking des services délivrées par les Communes de l'EMS, sur le modèle des Réseaux de l'Efficiencia norvégiennes est également en réflexion.

Le Conseil de développement de l'EMS a été créé en 2015 et la Direction de la Participation citoyenne en 2021.

Un poste de Vice-Présidente de l'EMS en charge de la Participation a également été créé en 2020.

La conférence des Maires de l'EMS, qui est statutaire, se réunit également tous les mois à la demande de la Présidente de l'EMS. Il s'agit d'une instance de dialogue et d'échanges entre les Maires des petites et grandes communes de l'EMS.

Rencontre avec **Philippe PFRIMMER**, Vice-Président de l'EMS chargé de l'équité territoriale et du Dialogue intercommunal et Maire de Vendenheim, et **Marc WALTZ**, Directeur de l'Intercommunalité

L'EMS dispose d'une SCOT/Schéma de cohérence territoriale qui est un dispositif de dialogue. Il existe par ailleurs un pôle métropolitain avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et l'Eurométropole de Strasbourg/EMS. Celui-ci traite des questions économiques et de propreté urbaine.

La mission intercommunalité au sein de l'EMS, composée de 3,5 agents, dispose d'un vrai pouvoir sur les services, ce qui n'était pas le cas avant, afin qu'ils rendent des comptes aux Maires qui sont demandeurs. Auparavant, cette mission était assez peu utilisée.

Par ailleurs, la Conférence des Maires et le Groupe des DGS des communes de l'EMS et se réunissent une fois par mois. Différentes conventions ont également été signées entre l'EMS et les communes avec un focus sur l'équité territoriale et sur les apports de l'EMS pour les communes.

Un Pacte de gouvernance a également été signé en 2020 avec pour objectif de bien informer les maires des communes métropolitaines sur les prérogatives de l'EMS.

La question de l'éthique est un sujet sensible qui a donné lieu à des débats houleux à l'échelle de l'EMS. Un code de déontologie de l'EMS a été développé et un Déontologue a été recruté. Chaque élu et chaque agent est donc censé respecter un certain nombre de règles clairement éditées. Les élus métropolitains sont donc en lien régulier avec le déontologue de l'EMS.

Il existe également un Code de conduite et de déontologie du fonctionnaire et un Collège de Déontologie que les agents peuvent solliciter. Elus et agents bénéficient également de formation sur l'éthique. Il existe également un Collège de lanceurs d'alerte.

Les communes de l'EMS peuvent aussi bénéficier de conseils en matière d'éthique et de règles/approches en la matière afin de développer leurs propres outils/mécanismes (code d'éthique ou déontologie). Elles sont d'ailleurs souvent en demande. Les DGS des communes abordent souvent la question de l'éthique lors de leurs réunions mensuelles, tout comme les agents de l'EMS et des communes à l'occasion de leurs différentes rencontres.

Une Direction de la performance conjointe à la Ville et à l'EMS a également été créée en 2017. La performance est considérée comme un outil essentiel de pilotage, de contrôle de gestion, d'accompagnement de projets mais aussi



d'innovation. La Direction de la performance travaille en étroite collaboration avec les Direction des Finances mais aussi la Direction des Ressources Humaines de l'EMS, sur le développement de standards.

**Rencontre avec Madame Cécile DELATTRE, Vice-Présidente de l'EMS en charge de la Participation citoyenne et Clément GIRARD, Directeur de la Participation citoyenne de l'EMS**

Monsieur GIRARD a été recruté en 2020. L'équipe est pour l'heure constituée d'un Directeur et de 3 Agents.

La création de la Direction de la PC à l'échelle de l'EMS découle de la volonté de la Présidente de l'EMS, Pia IMBS, mais aussi de la Vice-Présidente, Cécile DELATTRE, de développer l'engagement des citoyens au niveau métropolitain. L'EMS a d'ailleurs obtenu, pour son engagement, le Label Villes et village citoyens. Le Conseil de développement de l'EMS ou CODEV, a depuis 2020 été renforcé, avec 3 agents dédiés, ses actions se sont nettement développées et sa composition a été fortement diversifiée/forte diversité, notamment à ses débuts.

Lors de la constitution du CODEV en 2015, les citoyens ont été invités à remplir un questionnaire disponible en ligne et dans les Mairies des communes de l'EMS. 500 personnes ont initialement candidaté et 95 ont été sélectionnées par tirage au sort. Les critères pris en compte était la domiciliation dans une commune de l'EMS, l'âge, la catégorie socio-professionnelle (CSP) des citoyens. La moyenne d'âge des membres du CODEV est de 50 ans. Les membres bénéficient également de formation. Néanmoins, il ne reste plus aujourd'hui qu'une cinquantaine de membres actifs dont très peu de jeunes (moins de 30 ans). Quelques nouvelles personnes ont toutefois intégré le CODEV depuis sa création. Les décisions sont prises collectivement. Le CODEV formule, entre autres, des préconisations à l'attention de la Direction de la Participation Citoyenne de l'EMS. L'objectif est que la participation citoyenne devienne un réel service public. Un réseau participation citoyenne a également été créé avec les 33 communes de l'EMS et 33 élus métropolitains. Le CODEV a également repensé ses méthodes de travail et ainsi contribué à la mise en place d'un débat public. Le travail des membres du CODEV est ainsi clairement reconnu aussi bien par les élus, les agents que les citoyens même s'il reste encore trop méconnu.

La Direction de la Participation citoyenne analyse et contribue aux projets participatifs développés aussi bien par l'EMS que par les 33 communes de la métropole. Un travail sur un Pacte de la citoyenneté sur la période 2023/2024 est également en cours d'élaboration avec sa contribution. L'EMS a également intégré sous l'impulsion de la Direction de la participation citoyenne le Réseau Métropole participative. Une Charte de la participation citoyenne à l'échelle métropolitaine est également en cours de rédaction.

Malgré tout, le sentiment d'appartenance à l'EMS est, pour une majorité de citoyens, encore à développer et il faut pour cela multiplier les actions de l'EMS sur l'ensemble du territoire intercommunal, tels que par exemple « la Route des Forts », et des conférences sur des thématiques communes aux 33 communes telle que la ZFE. Des Ateliers métropolitains sur le modèle des Ateliers « Parlons-en » de la Ville de Strasbourg, lesquels portent sur « le budget municipal » ou « la tarification solidaire », sont également envisagés. 450 personnes ont participé à l'Atelier organisé récemment par la Ville sur le sujet.

Une réflexion est également en cours concernant les indicateurs de performance du CODEV proprement dit afin de mieux évaluer son succès et l'impact de ses actions sur le territoire de l'EMS.

**Visite de terrain à la Délégation territoriale du Quartier de l'Elsau Montagne verte/ Rencontre avec le Directeur de territoire et Directeur de projet du PRU Elsau.**

La délégation, qui a réouvert ses locaux en 2016, joue un rôle clé dans le projet de rénovation urbaine du Quartier. Plusieurs élus de quartier sont dédiés à ce territoire qui compte 6300 habitants et 1600 logements, dont 1200



logements sociaux, et a été créé en 1960 sur une zone de plaines inondables. Il est situé à proximité de la Cité Jardin et est membre du PNU/Pac Naturel Urbain. Il s'agit d'un lieu de culture avec différents groupes initiateurs notamment de musique Hip Hop, Rap et Street Work

Le quartier a vécu dans les années 80 et 90 un appauvrissement de sa population et la fermeture de commerces. Depuis 2016, le Quartier, par le biais de la Loi ANRU, est en pleine rénovation, avec l'arrivée de nouveaux services et de nouveaux aménagements urbains, tels qu'une grande place, et une rénovation des anciens logements. Il y a ainsi une nouvelle centralité à l'entrée du Quartier. Un projet de déplacement de groupe scolaire pour faire face à l'arrivée de nouveaux habitants est également en réflexion.

Les relations entre la délégation territoriale et les habitants sont bonnes notamment grâce au travail de communication réalisé par la délégation territoriale sur les services proposés par l'EMS, l'organisation d'expositions sur l'histoire urbaine du quartier, d'un Forum de l'Elsau afin de créer de la convivialité, la création de cartes postales du Quartier, la réflexion en cours sur la création d'un WhatsApp citoyen.

Le tissu associatif du Quartier est également très développé. Autre point important, des financements conséquents sont octroyés au Quartier via l'ANRU mais les habitants aimeraient savoir plus concrètement comment cet argent est utilisé. Des débats sur la sécurité dans le Quartier sont également organisés avec les citoyens. Un budget participatif du Quartier pourrait aussi être mise en œuvre et des démarches de co-production renforcées sur le modèle projet commun. Les habitants connaissent encore peu le CODEV, les contacts sont plus fréquents avec la Direction participation citoyenne de la Ville. Si la participation citoyenne est trop encadrée, elle devient trop complexe. L'ancien Conseil de quartier est devenu partie intégrante de l'actuelle Assemblée citoyenne du Quartier de l'Elsau piloté par les élus. Le mode Projet PC est pour l'heure assez peu utilisée par les habitants. Un Atelier de quartier sur l'insalubrité a été organisé.

Différents projets sont toutefois en réflexion ou déjà mise en œuvre. Un projet Habitat participatif avec 6 logements, un café des partenaires, un dispositif « Voisins malins » favorisant le partage d'information entre habitants, des opérations de porte à porte.

#### Rencontre avec un des Responsables de la Direction de la Mobilité et de l'aménagement tramway

De nouvelles lignes de Tramway sont en développement. Ces dernières font l'objet de diverses études et de plusieurs concertations citoyennes. La 1<sup>ère</sup> ligne de tramway a été construite en 1994 à Strasbourg (1985 à Nantes). Les échanges avec les habitants sont nombreux et réguliers afin de favoriser une logique de co-construction des nouvelles lignes avec les riverains. Il existe pour cela différents outils de concertation réglementaires ou pas qui sont utilisés.

Le projet phare en cours concerne l'extension du tramway au nord de Strasbourg et vers Schiltigheim avec pour objectifs de désenclaver certains quartiers défavorisés des deux villes. Son budget s'élève à 120 millions et la période concernée est 2023/2026. Un lien sera fait dans ce cadre avec le train express régional. Un passage via l'Avenue des Vosges est notamment prévu. Une consultation a dans ce cadre été organisée avec 3 variantes possibles proposées aux riverains. Cette concertation, réglementaire a suscité plus de 1000 réponses. Une réunion publique a également été organisée. Elle a réuni plus de 1000 participants. Les citoyens ont également été invités à rencontrer des Commissaires enquêteurs. Le projet prévoit également la possibilité d'acquisitions foncières et d'éventuelles expropriations, si nécessaire, ce qui est rare. Les intérêts des participants et de leurs associations sont divers. Ce qui prime, ce n'est pas le nombre de participants mais la pertinence des arguments mis en avant, même s'ils sont peu nombreux. Des stammtisch sont également parfois organisés afin de favoriser la convivialité. La consultation est jugée par les agents de la Direction comme essentielle ! Il faut avoir un esprit ouvert et être prêt au débat.





## Rencontre avec la Directrice du développement économique social & solidaire

L'EMS a développé une feuille de route pour développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire. L'EMS est également dotée d'un Conseil de l'économie sociale et solidaire/CESS. Créé en 2012, il a pour vocation d'aider à la co-construction des politiques économiques sociales et solidaires. Sa présidence est assurée par la Présidente de l'EMS ainsi que par un autre maire d'une des communes de la Métropole. Il se réunit régulièrement, à différentes occasions. Le Conseil est composé de 400 personnes, élu, agents territoriaux, associatifs, entreprises. Il y a environ 120 personnes à chaque réunion. D'autres acteurs peuvent s'ajouter au fur et à mesure. Tous les membres sont organisés en Association. L'ancien Président du CESS s'appelait Pierre ROTH.

En 2019, Strasbourg est également devenue Capitale de l'économie sociale et solidaire sur la base de ses réalisations en la matière. Ce CESS a également piloté une réflexion, avec tous les partenaires, sur le bon usage du titre de Capitale de l'ESS afin de favoriser l'intelligence collective. Un plan d'action a été élaboré et plusieurs initiatives proposées et mises en œuvre sur tout le territoire de l'EMS. De nombreux défis ont été organisés avec la contribution des citoyens. Ces derniers avaient différents critères. Être faciles à comprendre, mesurables, et associer différents acteurs institutionnels. Parmi les exemples, on peut citer « Zéro plastique », « Bois' Solidaire » (offrir des boissons aux sans-abris), « Récup-moi si tu peux », relatif à la récupération de fourniture scolaires, un circuit tourisme éthique, pour découvrir les acteurs de l'ESS avec pour cibles des strasbourgeois mais aussi des touristes, des étudiants et des congressistes, un Marché de Noël off avec du commerce équitable. Un bilan détaillé de l'opération a également été réalisé.

Le CESS et ses divers partenaires de l'ESS comptent parmi leurs réalisations « Un Guide sur la co-construction des politiques de l'économie sociale et solidaire », des Conférences sur le développement durable, une Plateforme achat responsable Zig & Zag (financée par la Ville et l'EMS et soutenu par Alsace Active), le lancement d'une Plateforme de Crowdfunding territoire écoresponsable « Okoté », dit plateforme de financement participatif. Les actions du Conseil de l'ESS et de la Direction font l'objet d'évaluation régulière par ses membres et par les partenaires. Ce bilan collectif s'opère à travers la diffusion de questionnaires d'évaluation. Ainsi en 2019, 200 des 1200 participants à une conférence sur l'ESS ont répondu à un tel questionnaire. L'impact des actions de l'ESS sur le territoire est également fortement pris en considération à travers l'identification d'indicateurs spécifiques à l'ESS et à l'éthique co-élaborés avec les membres du Conseil de l'ESS. Une attention particulière est portée aux projets éducatifs locaux mais aussi à l'inclusion numérique en vue d'impliquer un maximum d'acteurs. Des cours de réparations d'ordinateurs sont dans ce cadre également dispensés.

## Rencontre en ligne avec 4 membres du CODEV de l'EMS et un agent dédié

Lors de la constitution du CODEV, il y avait initialement, 455 candidats, 73 ont été tirés au sort. Il y a plusieurs collègues habitants, associations, entreprises et personnes qualifiées. 32 des 33 communes étaient au départ représentées dans la composition du CODEV. L'instance est mandatée pour « faire le débat public ». Elle dispose d'un budget annuel de 60 000 euros hors masse salariale. Ce budget est notamment utilisé pour former les membres du CODEV. Deux agents de l'EMS sont par ailleurs dédiés à son fonctionnement.

Les membres, rencontrés se disent très satisfaits de leur engagement, l'expérience pour eux est très enrichissante et formatrice. Elle leur permet de sortir de sa zone de confort et d'enfoncer des portes. Il y avait au départ une centaine de membres actifs, mais beaucoup ont abandonné par manque de motivations, de temps. Il y a désormais beaucoup de retraités et le CODEV n'est aujourd'hui plus vraiment représentatif de la population de l'EMS, notamment des jeunes qui représentent pourtant plus de 10 % de la population métropolitaine. La charge de travail est trop lourde et l'engagement difficile à tenir. Certains membres ne savent vraiment non plus ce qu'ils doivent faire au sein du CODEV.



Il est également nécessaire d'expliquer ce que fait le CODEV lui-même car l'instance reste encore trop peu connue du grand public.

Malgré ses faiblesses, l'EMS s'efforce à travers le CODEV d'aller chercher la parole citoyenne. Certaines thématiques telles que la mobilité intéressent plus les jeunes. La participation des membres du CODEV va aussi dépendre des commissions thématiques (ex : emploi, attractivité, énergie etc). Les membres sont également plus motivés s'il y a une saisine du Conseil de l'EMS. Selon notre interlocutrice, il est donc essentiel que leur engagement soit suivi d'effets et de le démontrer. Il peut aussi y avoir de réponses de l'EMS suite à des prises de position du CODEV (ex : ZFE, Enquête publique sur la modification du PLU). Il est nécessaire de valoriser l'impact du CODEV sur le territoire afin de montrer son intérêt. Les réponses au questionnaire ont globalement été très positives mis à part sur les Principes 1 et 12. Les citoyens se disent satisfaits des services de l'EMS et de leur mutualisation.

Toutefois, le travail du CODEV n'est pas toujours bien accueilli par les Maires des 33 communes de l'EMS et par les administrations municipales. L'identité intercommunale reste encore à développer/renforcer auprès de certaines communes de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couronne qui ont peur d'une certaine ingérence de l'EMS. Par ailleurs, beaucoup de citoyens se désintéressent de la politique locale. Les consultations numériques rencontrent quant à elle plus de succès. Il est aussi nécessaire d'aller vers les jeunes pour les mobiliser. Il faut renouveler les membres du CODEV et développer encore plus la convivialité. L'usage de différents types d'outils de consultation est également vivement recommandé ainsi que l'organisation de différentes réunions du CODEV à Strasbourg et dans les autres communes de l'EMS. Ainsi différentes consultations ont été organisées. Celle du 8 novembre 2022 a réuni plus de 180 participants. Divers Ateliers du CODEV ont également rassemblés de nombreux participants dans les autres communes de l'EMS. Ces réunions sont animées par les membres du CODEV avec l'appui d'experts spécialisés. Ces membres actifs sont souvent commanditaires des actions. Les agents de l'EMS facilitent le travail sur le plan logistique.

## **2. Commentaires par principe :**

### **1. Participation, représentation, élections conforme au droit (Auto-évaluation : 3,5 / 4) (note moyenne des citoyens sur 4 : entre 2 et 3)**

La consultation des documents fournis ainsi que les échanges sur site ont renforcé notre perception d'une EMS très attachée à la démocratie participative, notamment depuis 2020 et l'arrivée aux affaires de la nouvelle majorité, comme le démontre la création d'un poste de Vice-Présidente chargée de la Participation citoyenne et d'une Direction dédiée à l'échelle métropolitaine. Les résultats de la grille d'évaluation sur ce principe s'échelonnent de 3 à 4.

### **2. Réactivité (Auto-évaluation : 3,1/4) / (note moyenne des citoyens sur 4 : 2,84)**

L'analyse du dossier et les échanges avec les cadres de la ville de Strasbourg ont renforcé notre perception d'un principe hautement approprié même si des améliorations sont jugées encore nécessaires, notamment dans les territoires les plus excentrés. Les résultats sur ce principe sur la grille d'évaluation s'échelonnent de **3 pour l'essentiel avec quelques 4**. L'EMS s'efforce en particulier d'être très réactive aux demandes des Maires des communes de la métropole, via la Direction des territoires, mais aussi des citoyens via la Direction de la participation citoyenne et le CODEV.

### **3. Efficacité et efficience (Auto-évaluation : 3,6 / 4) / (note moyenne des citoyens sur 4 : pluralité de 3)**

Au regard des documents fournis, la **performance globale** de l'EMS s'avère très élevée. Le sentiment de satisfaction des citoyens vis-à-vis des services offerts par l'EMS confirme cet état de bien que, pour nombre d'entre eux, il leur est



difficile de mesurer et d'apprécier les notions d'efficacité et d'efficience de ces derniers. L'EMS et ses missions restent dans l'ensemble assez encore trop peu connues des citoyens.

#### **4. Ouverture et transparence** (Auto-évaluation : 3,7/ 4) - (note moyenne des citoyens sur 4 : pluralité de 3)

Au regard des éléments collectés, il nous apparaît que l'EMS, tout comme la Ville de Strasbourg en 2019, s'inscrit complètement dans les cadres légaux en termes d'ouverture et de transparence de ses services. Les citoyens, qui ont été consultés sont également satisfaits des démarches de transparence entreprises par l'EMS même si beaucoup peut encore être fait. Les résultats de la grille d'évaluation sur ce principe s'échelonnent de 3 à 4.

#### **5. Etat de droit** (Auto-évaluation : 3,25 / 4) - (note moyenne des citoyens sur 4 : pluralité de 3 et 4)

Principe globalement amplement respecté. Point important, la nécessité pour l'EMS de rendre publique toute décision judiciaire ou sanction prise en vertu d'une loi, et ce pour toutes les infractions qu'elle peut commettre.

#### **6. Comportement éthique** (Auto-évaluation : 4/4) / (note moyenne des citoyens sur 4 : pluralité de 3)

Les notes issues de l'auto-évaluation complétée par la perception des citoyens et de élus au travers des deux enquêtes, toutes deux au-dessus de 3, confirment la bonne appropriation de ce principe. L'EMS est en effet très attachée à l'éthique et à la déontologie. Tout comme la Ville de Strasbourg, l'EMS a décidé de s'allouer les services d'un déontologue que tout élu, agent ou citoyen peut solliciter. Une charte de déontologie a aussi été adoptée auquel s'ajoute un dispositif d'alerte éthique en fonction depuis le printemps 2019. Des conseils sur cette thématique sont aussi prodigués aux élus et aux agents des 33 communes du territoire qui en font la demande.

#### **7. Compétences et capacités** (Auto-évaluation : 3,6 / 4) - (note totale des citoyens sur 4 : pluralité de 3)

L'EMS s'avère également très performante sur ce principe. Les points de possibles améliorations concernent l'identification des compétences nécessaires pour une prestation effective de ses services et d'entreprendre un audit des compétences pour repérer toutes les lacunes dans le cadre d'un plan stratégique de mise en œuvre. L'administration étant fusionnée, comme pour la Ville de Strasbourg, des dispositions sont prises par l'EMS pour récompenser la bonne performance et pour lutter contre la sous-performance et le passage en revue de la mise en œuvre et les résultats du recrutement, les programmes de formation et les procédures de promotion, et proposer des améliorations sur la base de cette étude.

#### **8. Innovation et ouverture d'esprit face au changement** (Auto-évaluation : 4 / 4) – (note moyenne des citoyens sur 4 : pluralité de 3)

L'EMS déclare que chacun des 5 points de la grille d'auto-évaluation se trouve **rempli** de manière **optimale** (4/4).

Selon les citoyens rencontrés, les habitants de l'EMS sont, depuis 2020, encore plus consultés et respectés qu'auparavant (considérés et pris en compte).

#### **9. Durabilité et orientation à long terme** (Auto-évaluation : 3,6 / 4) – (note moyenne des citoyens sur 4 : pluralité de 3)

L'EMS déclare globalement répondre aux exigences de principes. Le point d'amélioration concerne une meilleure prise en compte des besoins des générations future dans le processus de planification et une meilleure intégration des citoyens dans l'évaluation des politiques publiques, notamment par rapport aux performances de l'intercommunalité. La participation des jeunes aux travaux du CODEV, et plus globalement, à tous les dispositifs participatifs développés par



l'EMS devrait donc être clairement renforcée.

#### **10. Gestion financière saine** (Auto-évaluation : 3,9 / 4) (note moyenne des citoyens sur 4 : pluralité de 3)

L'EMS déclare que, **globalement**, « *un bon travail d'information des citoyens (est effectué) sur ce que les contribuables obtiennent en contrepartie de leurs impôts* ». Le point d'amélioration concerne la préparation du budget qui devrait comprendre une large consultation des partenaires extérieurs, notamment les cofinanceurs (Etat, autres collectivités...). Sur ce thème également, le CODEV pourrait sans nul doute contribuer à aider les citoyens à mieux comprendre le fonctionnement du budget de l'EMS et son importance.

#### **11. Droits de l'homme, diversité culturelle et cohésion sociale** (Auto-évaluation : 3,6 / 4) - (note moyenne des citoyens sur 4 : pluralité de 3)

Au regard des différents documents remis, force est de constater que l'EMS attache une attention toute particulière à la défense des droits de l'Homme, à la diversité culturelle et à la cohésion sociale sur son territoire. Tout comme pour la Ville en 2019, les résultats de la grille d'évaluation sur ce principe s'échelonnent de 3 à 4. Des actions de participation des différents groupes sont menées à travers le Conseil de développement/CODEV et diverses activités participatives organisées par ses membres, avec l'appui des agents de la Direction de la participation citoyenne.

Toutefois, ils convient de souligner, suite à nos échanges avec les agents et membres du CODEV mais aussi avec les agents de la Délégation territoriale de l'Elsau que les participants, aussi bien au CODEV qu'à ses activités sont souvent les mêmes personnes (TLM), bien qu'elles soient parfois nombreuses. Il faut donc veiller à diversifier les publics, mobiliser en particulier les plus jeunes, et pour cela diversifier les outils, notamment numériques, ce qui permettra à différents citoyens de s'impliquer (inclusion numérique). Il faut aussi encourager un fonctionnement par projet et démontrer l'impact de l'engagement citoyen sur le territoire de l'EMS. Les citoyens doivent être conscients que leur engagement est suivi d'effets. Les jeunes et les seniors, et plus généralement les habitants des quartiers dit prioritaires, sont encore peu impliqués dans les instances de démocratie participative de l'EMS, surtout celles pilotées sur la Ville, malgré quelques notables améliorations depuis 2019. Ce point du Pacte de gouvernance doit clairement être renforcé.

#### **12. Obligation de rendre des comptes** (Auto-évaluation : 3,4 / 4) - (note moyenne des citoyens sur 4 : pluralité de 2 et 3)

Au regard des éléments collectés, il nous apparaît que l'EMS candidate s'inscrit complètement dans les cadres légaux au regard de ce principe. Ses services et de ses élus sont donc dans l'obligation de rendre des comptes non seulement aux citoyens mais aussi aux élus et agents des 33 communes du territoire. La ville a en particulier mis en place des actions de formation, d'information et de sensibilisation des élus et des agents de l'EMS et des communes du Territoire, par exemple sur la déontologie, la responsabilité administrative et pénale. Il existe également des mesures de contrôle interne, un système de contrôles et d'audits externes réalisés à la demande de l'EMS, ainsi qu'un dispositif d'alerte interne incluant la nomination d'un référent alerte. Un déontologue de l'EMS a également été désigné, un Code de conduite et de déontologie du fonctionnaire élaboré et un Collège de Déontologie créé.

Les citoyens sont également satisfaits des démarches entreprises par l'EMS afin d'obliger ses élus et ses agents, mais aussi les élus et les agents des 33 communes du territoire, à rendre des comptes sur l'action publique locale. Toutefois, certains considèrent que beaucoup peut encore être. Les résultats de la grille d'évaluation sur ce principe s'échelonnent de 3 à 4.



### 3. Avis sur l'octroi ou non du Label ELOGE

Au regard des résultats constatés et des échanges et observations sur site, l'Eurométropole de Strasbourg/EMS peut, de notre point de vue, se voir octroyer légitimement le label ELOGE.

### 4. Suggestions d'amélioration sur un ou plusieurs des 12 principes de bonne gouvernance

**Principe 1** : participation citoyenne, représentation et élection conforme au droit

Parmi les points à améliorer dans les pratiques/démarches de l'EMS, il convient aussi de former les citoyens au fonctionnement de la métropole, à son budget et à ses missions car les citoyens doivent comprendre que l'EMS ne peut pas tout financer et tout faire. Il faut pour cela promouvoir la notion de responsabilité partagée. Les citoyens pourraient ainsi être formés à travers des Journées de découverte de l'EMS avec un accueil au centre administratif comme le font les villes de Sceaux et de Suresnes. La question des moyens humains et financiers dont dispose l'EMS doit être abordée ouvertement. Il s'agit de former les citoyens et les élus à la citoyenneté. Par ailleurs, la création d'un Conseil des Jeunes ou d'un Conseil des Aînés à l'échelle de l'EMS pourraient s'avérer bénéfiques. D'autres exemples d'initiatives sont documentés par le Conseil de l'Europe (Direction Générale de la Démocratie), lequel a également élaboré des outils sur le renforcement de la participation citoyenne au niveau local, incluant une auto-évaluation détaillée et des plans d'amélioration : <https://www.coe.int/en/web/good-governance/toolkits>.

**Principe 2** : réactivité

L'EMS doit encore s'améliorer en termes de réactivité de ses services qui sont mutualisés avec la Ville de Strasbourg bien qu'une amélioration très nette soit constatée depuis 2019. Les citoyens peuvent interpellier l'EMS à travers différents canaux notamment internet/en ligne mais les réponses se doivent d'être aussi être traitées dans un temps limité et connu. Pour autant, il est aussi essentiel de ne pas répondre trop vite.

**Principe 4** : Ouverture et transparence

Il faut renforcer la transparence de l'action intercommunale et ses résultats, par rapport aux objectifs fixés car elle permettra de créer de la confiance auprès des citoyens. Il faut aussi renforcer la formation des élus de l'EMS mais aussi des élus non communautaires des 33 communes du territoire à la déontologie et à l'audit des services.

**Principe 6** : comportement éthique

Il faut aussi améliorer l'accueil des usagers mais aussi la disponibilité des élus et des agents aussi bien au niveau municipal qu'intercommunal.

**Principe 9** : durabilité et orientation à long terme

Les objectifs du développement durable pourraient également être mieux pris en compte par l'EMS. Il faut développer une vision claire de l'EMS pour tous les citoyens du territoire, dans leur diversité et ainsi répondre à leurs inquiétudes : par exemple, relative à l'étalement urbain par le passé et maintenant à la densification urbaine, alors même qu'un équilibre est difficile à trouver, ou encore l'incompréhension face chevauchement des compétences. Il y a toujours une marge de manœuvre en termes de respect du développement durable à travers notamment une meilleure gestion des déchets et des pesticides mais aussi un meilleur usage des ressources. Il faut aller encore plus loin dans la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, notamment l'urbanisme, le transport, l'eau et l'assainissement.



## **Principe 11** : Droits de l'homme

Des démarches supplémentaires doivent être envisagées afin d'accompagner de manière réellement qualitative toutes les populations dans le besoin, notamment dans les quartiers prioritaires de toutes les communes de l'EMS. Certains d'entre eux rencontrent encore de grandes difficultés pour trouver un logement, un emploi, de quoi se nourrir, se chauffer (en particulier de nos jours, avec la crise énergétique) et sont souvent livrés à eux-mêmes. Ils font aussi face à des problèmes d'insécurité. Des initiatives pourraient être prise par l'EMS pour faciliter leur intégration, créer du lien social. Elles existent mais restent encore limitées, au regard des besoins. Elles sont néanmoins très complémentaires des actions développées par des associations citoyennes très actives sur le terrain.

## **5. Autres remarques des experts :**

S'agissant, en soi, de l'affirmation selon laquelle « *dans ma intercommunalité, la plupart des élus seraient des personnes investies et disponibles* », nous avons pu le vérifier très concrètement, à travers la rencontre effectuée avec des citoyens, très engagés et motivés, membres du CODEV, mis en place par l'EMS.

Néanmoins, le fait de « partager le pouvoir de la démocratie » ne va évidemment pas de soi, surtout de la part des élus, tant ceux du Conseil métropolitain que des conseils municipaux des 33 communes du territoire. Les différentes instances « citoyennes » n'échappent ainsi pas à la perte de sens généralisée régnant au sein du secteur public local. Mobiliser les citoyens sur le long terme notamment les plus jeunes s'avère de plus en plus difficile.

Outre persévérer et multiplier les outils participatifs, il est donc plus que jamais nécessaire de développer la participation citoyenne sous l'angle de l'efficacité et de l'efficience, démontrer l'impact de la participation citoyenne sur le territoire et ainsi démontrer aux citoyens que leur engagement est suivi d'effets et est donc des plus utiles.

Dans cette perspective, l'usage par l'EMS des divers outils sur la participation citoyenne développer par le Conseil de l'Europe et son Centre d'expertise sur la bonne gouvernance pourrait s'avérer utile : <https://www.coe.int/fr/web/good-governance/toolkits>.

-----



## PROGRAMME DE VISITE À STRASBOURG

### LABEL ELOGE

17 FEVRIER 2023



9h00 – 10h00	Accueil par Mme Dounia GOUDADI, Adjointe au DGA Transformation démocratique, Europe, Territoires et Prévention, responsable de la candidature ELOGE de l'Eurométropole	Bureau 216 Centre Administratif 2 <sup>e</sup> étage
10h00 – 11h00	Temps d'échange avec M. Philippe PFRIMMER, Vice-président en charge de l'équité territoriale et du dialogue intercommunal et M. Marc WALTZ, Directeur de l'intercommunalité	Salle de réunion 1365 Centre administratif 1 <sup>er</sup> étage
11h00-12h00	Temps d'échange avec Mme Cécile DELATTRE, Vice-présidente en charge de la Participation citoyenne et du débat public et M. Clément GIRARD, Directeur de la participation citoyenne	Salle de réunion 1365 Centre administratif 1 <sup>er</sup> étage
12h00-13h15	Déjeuner avec des membres de la Direction générale	Restaurant du Centre administratif
13h30-14h30	Visite de terrain – Programme de renouvellement urbain (PRU) du quartier de l'Elsau, association des citoyens et des forces vives du territoire – avec M. François Desrues, Directeur de territoire Koenigshoffen - Montagne-Verte – Elsau, Directeur de projet du PRU de l'Elsau	Direction de territoire 11 rue Léonard de Vinci
15h-16h	Temps d'échange sur la participation citoyenne dans le cadre des projets tramway de l'Eurométropole avec la Direction des mobilités	Salle de réunion 761 Centre administratif
16h-17h	Temps d'échange sur la démarche participative autour de la feuille de route « Économie sociale et solidaire » de l'Eurométropole avec la Direction du développement économique	Salle de réunion 2 <sup>e</sup> étage Centre administratif
17h-17h30	Conclusion de la visite avec Mme Dounia GOUDADI, Adjointe au DGA Transformation démocratique, Europe, Territoires et Prévention, responsable de la candidature ELOGE de l'Eurométropole.	Bureau 216 Centre Administratif 2 <sup>e</sup> étage



Lundi 20 février 2023

18h00-19h00	Échange avec des citoyens de l'Eurométropole de Strasbourg	Lien Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/89756723488">https://us02web.zoom.us/j/89756723488</a>
-------------	--	--